

Missions : de la loi aux circulaires

Francis HUOT,
Professeur agrégé d'EPS, Nantes, (44),

A « la mission du professeur exerçant en collège, en lycée » définie par la circulaire de 1997¹ s'ajoute désormais le fait que « Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'École de 2013² ». Cette évolution sémantique du singulier au pluriel n'est peut être pas due au hasard et traduit probablement une évolution du métier qui semble se diversifier. Toutefois, le croisement de ces deux textes montre que missions et compétences sont surtout réaffirmées, voire priorisées, seize ans après, dans une nouvelle directive qu'il convient d'articuler avec la précédente. En complément, la focale sur la loi de refondation de l'école fait ressortir les enjeux actuels sur lesquels le système éducatif met l'accent.



Les textes fondateurs

La constitution

« La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État. »³ Il semble difficile d'être plus clair. Avec cet article issu de la constitution de 1946, l'accès à l'instruction, à la formation ou la culture est, pour chacun, un droit constitutionnel. Ainsi, le professeur doit garantir ce droit en se gardant bien d'exclure tout élève des enseignements auxquels il a accès.

Le code de l'éducation

Le titre II^I du code de l'éducation définit les objectifs et missions du service public de l'enseignement qui peuvent être résumés ainsi :

- instruire : transmettre et faire acquérir des connaissances et méthodes de travail ;
- éduquer : à la responsabilité, la citoyenneté et au respect de la personne, favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- former : dispenser une formation adaptée aux évolutions économiques, sociales et culturelles du pays et de son environnement européen et international.

Missions des enseignants et enjeux actuels du système éducatif

Le code de l'éducation dans son chapitre II^{II} confère à l'enseignant plusieurs missions. En plus d'assumer les missions de l'école, instruire, éduquer, former, ils doivent aussi :

- travailler en équipe pédagogique non limitée à la discipline ;
- encourager l'innovation ;
- aider au travail personnel des élèves ;

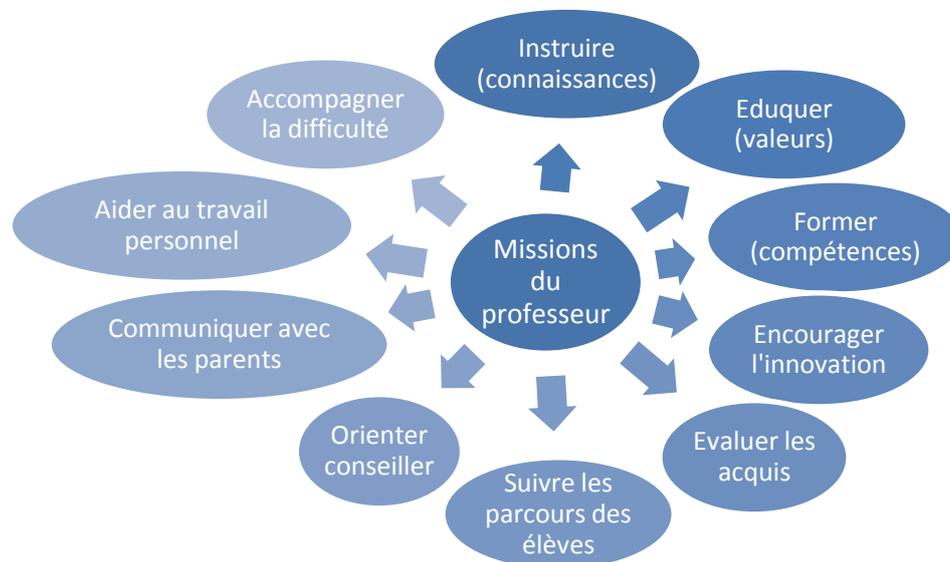
1 Circulaire 97-123 du 23 mai 1997 relative aux Mission du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel.

2 Arrêté du 1-7-2013 relatif au Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

3 Extrait de la constitution française – préambule de la constitution de 1946

- assurer l'évaluation et le suivi des élèves ;
- conseiller les élèves dans leur orientation ;
- informer les parents d'élèves et les aider à suivre la scolarité de leurs enfants ;
- contribuer à la continuité de l'enseignement en assurant des enseignements complémentaires.

Schéma 1 : principales missions des enseignants en 2014



La politique éducative à la rentrée 2014

Dans la continuité de l'année précédente et en application de la loi de refondation, la circulaire de rentrée 2014⁴ met l'accent sur quatre axes de travail :

- accompagner les élèves dans leurs apprentissages et la construction de leur parcours pour une meilleure insertion sociale et professionnelle
- combattre les inégalités tout au long de la scolarité
- former, soutenir et accompagner les équipes pédagogiques et éducatives
- promouvoir une école à la fois exigeante et bienveillante.

Le premier axe renvoie notamment à l'évaluation : « Faire évoluer les pratiques d'évaluation des élèves ».

Il s'agit pour les professeurs de mettre en œuvre la compétence professionnelle N°5 « Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves » en faisant évoluer leurs pratiques. Par exemple la circulaire précise (la lecture de cette circulaire très détaillée semble ici indispensable) :

- les contenus évalués sont précisés à l'avance, les objectifs et les critères de l'évaluation sont énoncés et explicités ;
- la communication des résultats de l'évaluation est accompagnée de commentaires précis mettant en évidence non seulement les erreurs, les insuffisances, les fragilités, mais aussi et surtout les réussites et les progrès de l'élève afin de lui permettre d'en tirer le meilleur profit.

⁴ Circulaire n° 2014-068 du 20-5-2014 relative à la préparation de la rentrée scolaire 2014

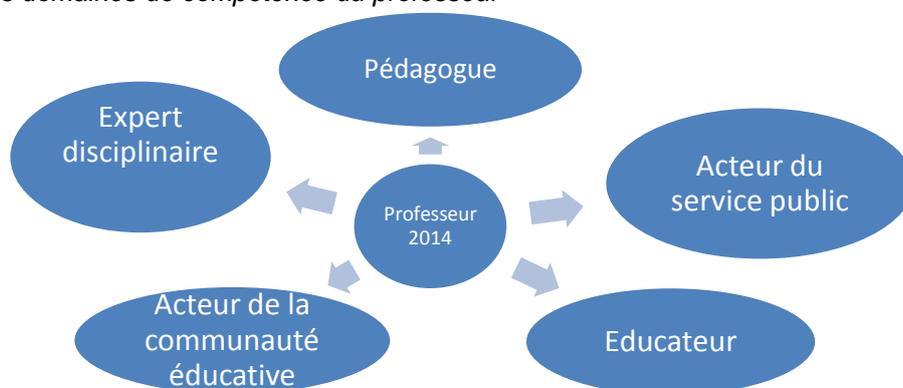
Ce travail ne peut se mettre en place qu'au regard des pratiques actuelles de l'établissement. L'équipe éducative doit pour cela traduire la politique éducative nationale en un projet local.



De la circulaire de 1997 au référentiel de 2013

La circulaire 97-123 prévoit trois types de responsabilités : au sein du système éducatif, dans l'établissement et dans la classe. Cette formulation est plus ou moins reprise par l'arrêté de 2013 sous les vocables suivants : professeur acteur du service public d'éducation, acteur de la communauté éducative et pédagogue, éducateur, praticien expert des apprentissages porteur d'une culture. A noter que la notion de culture est réaffirmée, tant dans le socle commun que dans cet arrêté. L'enseignant porteur d'une culture est certainement un moyen d'accès à la culture pour l'élève.

Schéma 1 : les domaines de compétence du professeur



Les tableaux ci-dessous reprennent les missions et compétences du professeur énoncées dans la circulaire 97-123 du 23 mai 1997 (colonne de gauche) et dans l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 portant sur les compétences du professeur (colonne de droite). Pour ces dernières, la numérotation des compétences est reprise directement de l'annexe de l'arrêté.

Le professeur acteur du service public d'éducation

Responsabilité au sein du système éducatif	
SITUER son action dans le cadre des missions que la loi confère au service public	
L'enseignant contribue à l'égalité des chances. Il transmet les valeurs de la république.	1. Faire partager les valeurs de la République 6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
Il doit être à même de mesurer les enjeux sociaux de l'éducation et de son action au sein du système.	2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
Il fait acquérir les connaissances et savoir-faire, selon les niveaux fixés par les programmes et référentiels de diplômes et concourt au développement des aptitudes et capacités.	
Il doit permettre l'acquisition de savoirs et de compétences.	
Il contribue à former les futurs adultes à même d'assumer les responsabilités inhérentes à toute vie personnelle, sociale et professionnelle et capables d'adaptation, de créativité, de solidarité.	

Responsabilité au sein du système éducatif CONTRIBUER au fonctionnement et à l'évolution du système éducatif	
L'enseignant doit connaître les textes essentiels concernant l'organisation du service public de l'éducation, ses évolutions et son fonctionnement.	2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
Il doit se comporter en acteurs du système éducatif et favoriser son adaptation en participant à la conception et à la mise en œuvre d'innovations, de nouveaux dispositifs, de nouveaux programmes et diplômes.	
Il doit faciliter les transitions entre les différents cycles d'enseignement (continuité de l'action éducative).	5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
Il doit aider ses élèves à atteindre les objectifs du cycle (délivrance des diplômes).	
Il doit poursuivre sa formation, pour lui permettre à la fois de suivre les évolutions du système éducatif et de sa discipline.	14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
Il contribue aux actions de formation continue d'adultes, à la formation des enseignants, aux actions d'adaptation et d'intégration scolaires, et aux formations en alternance.	

Le professeur acteur de la communauté éducative

Responsabilité dans l'établissement COLLABORER avec les membres d'une équipe	
Le professeur prend en compte les caractéristiques de son établissement et des publics d'élèves qu'il accueille.	4. Prendre en compte la diversité des élèves
Pour des élèves très divers, l'enseignant doit savoir donner du sens aux apprentissages.	
Il travaille en équipe et conduit avec d'autres des actions et des projets. Il confronte ses pratiques à celles de ses collègues dans le cadre de concertations, notamment lors des conseils d'enseignement, et avec l'aide de l'équipe de direction et des corps d'inspection.	10. Coopérer au sein d'une équipe 7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
Il participe au suivi, à l'orientation et à l'insertion des élèves en collaboration avec les autres personnels, d'enseignement, d'éducation et d'orientation.	
Il participe à l'élaboration de la politique de l'établissement. Il est partie prenante du projet d'établissement qu'il contribue à élaborer et qu'il met en œuvre. Il est attentif à la dimension éducative du projet d'établissement, notamment à l'éducation à la citoyenneté, le règlement intérieur, la sécurité.	11. Contribuer à l'action de la communauté éducative 7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
Il établit un dialogue avec les familles et les informe sur les objectifs de son enseignement. Il examine avec elles les résultats, les aptitudes de leurs enfants, les difficultés constatées et les possibilités de remédiation. Il conseille, aide l'élève et sa famille, dans l'élaboration du projet d'orientation.	12. Coopérer avec les parents d'élèves 7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
Dans un cadre défini par l'établissement, et sous la responsabilité du chef	13. Coopérer avec les

d'établissement, il peut être appelé à participer à des actions en partenariat avec d'autres services de l'Etat, des collectivités territoriales et des pays étrangers, des entreprises, des associations et des organismes culturels, artistiques et scientifiques divers.	partenaires de l'école
Il veille à l'articulation de la formation donnée dans l'établissement et en milieu professionnel.	7. Maîtriser la langue française à des fins de communication 8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

Professeur praticien expert disciplinaire

Responsabilité dans la classe CONCEVOIR , connaître sa discipline	
L'enseignant doit en maîtriser les notions fondamentales et pouvoir en mettre en œuvre les démarches spécifiques.	P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
Il doit situer l'état actuel de sa discipline, à travers son histoire, ses enjeux épistémologiques, ses problèmes didactiques	
Il réfléchit à la fonction sociale et professionnelle de sa discipline, à sa dimension culturelle et à la manière dont elle contribue à la formation des jeunes.	
Il sait choisir et organiser les connaissances essentielles et les concepts fondamentaux nécessaires à la structuration du savoir.	
Il doit situer son domaine d'enseignement par rapport aux autres champs de la connaissance.	10. Coopérer au sein d'une équipe

Professeur praticien expert des apprentissages

Responsabilité dans la classe CONSTRUIRE , savoir construire des situations d'enseignement et d'apprentissage	
Le professeur est capable de concevoir, préparer, mettre en œuvre et évaluer des séquences d'enseignement qui s'inscrivent de manière cohérente dans un projet pédagogique annuel ou pluriannuel.	P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves 3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
Il prévoit la succession des différents moments d'une séquence d'enseignement.	
Il définit, les objectifs, sélectionne les contenus d'enseignement, prévoit les démarches et situations favorables à l'apprentissage.	
Il tire parti des possibilités offertes par les technologies d'information et de communication.	9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Professeur pédagogue et éducateur

Responsabilité dans la classe CONDUIRE , savoir conduire la classe	
Le professeur a la responsabilité de créer dans la classe les conditions favorables à la réussite de tous.	P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
Il est maître d'œuvre de l'organisation et du suivi de l'apprentissage des élèves.	

Il est capable d'identifier et d'analyser les difficultés d'apprentissage des élèves.	P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves 3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
Il communique l'envie d'apprendre, favorise la participation active, obtient l'adhésion et garantit un climat propice à un travail efficace.	
Il favorise les situations interactives et sait mettre en place des formes collectives de travail et d'apprentissage.	
Il présente aux élèves l'objectif et les contenus d'une séquence, les modalités du travail attendu d'eux et la manière dont les résultats seront évalués.	
Il s'attache en permanence à leur en faire comprendre le sens et la finalité.	
Il sait choisir le registre de langue approprié ; ses modalités d'intervention et de communication sont ajustées en fonction des activités proposées et de la réceptivité des élèves.	

Professeur expert des apprentissages

Responsabilité dans la classe EVALUER	
Le professeur conçoit et met en œuvre les modalités d'évaluation adaptées aux objectifs de la séquence.	P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves
Il est attentif aux effets de l'évaluation sur les élèves et utilise outils et méthodes leur permettant d'identifier tout autant leurs acquis que les savoirs et savoir-faire mal maîtrisés.	
Il accorde de l'importance à l'évaluation d'une séquence d'enseignement dans le souci d'accroître la pertinence et l'efficacité de sa pratique.	
Il analyse les obstacles rencontrés dans le déroulement de la séquence ainsi que les écarts éventuels entre les résultats attendus et obtenus.	
Il analyse les référentiels des diplômes.	11. Contribuer à l'action de la communauté éducative



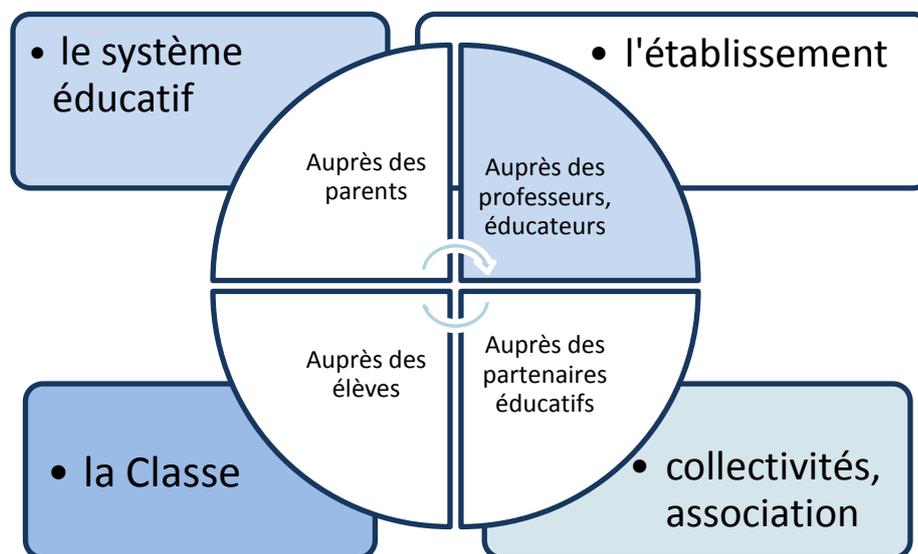
Un professeur polyvalent

Ce qui ressort le plus aujourd'hui de l'étude des missions et des compétences du professeur, c'est sa polyvalence c'est-à-dire, sa capacité réelle ou supposée à assumer plusieurs fonctions, plusieurs rôles dans le cadre de sa mission.

Le professeur est polyvalent dans son enseignement car il propose des contenus d'enseignement qui font acquérir des connaissances, compétences, et attitudes qui traversent toutes les disciplines. Il prend en charge tous les niveaux de classe, enseigne à des élèves différents, en prenant en compte toutes les disciplines des programmes (socle commun par exemple).

Le professeur est polyvalent car il agit dans des sphères professionnelles différentes, et des espaces variés (salle de classe, amphithéâtre, gymnase, musée, milieu naturel...). Il intervient auprès d'acteurs très divers (parent, enseignant, élève, chef d'entreprise, éducateur social, infirmier, conseiller, chef d'établissement, inspecteur...) en tenant des rôles différents, l'accueil, la surveillance, l'enseignement, l'animation, l'éducation, l'évaluation, le conseil, la coordination. Autant de tâches pour lesquelles il lui faut acquérir des compétences qui ne sont pas exclusives du professorat.

Schéma 2 : les missions auprès des différents acteurs et dans des espaces/temps variés



Le professeur est polyvalent car il agit dans des dispositifs institutionnels extrêmement divers dont les objectifs sont parfois aussi pointus que divergents. Par exemple, lors de ses interventions dans l'accompagnement, le professeur personnalise son action. En cours, ses animations de groupe visant l'acquisition de valeurs sociales sont structurantes si elles ne sont pas ou peu personnalisées.

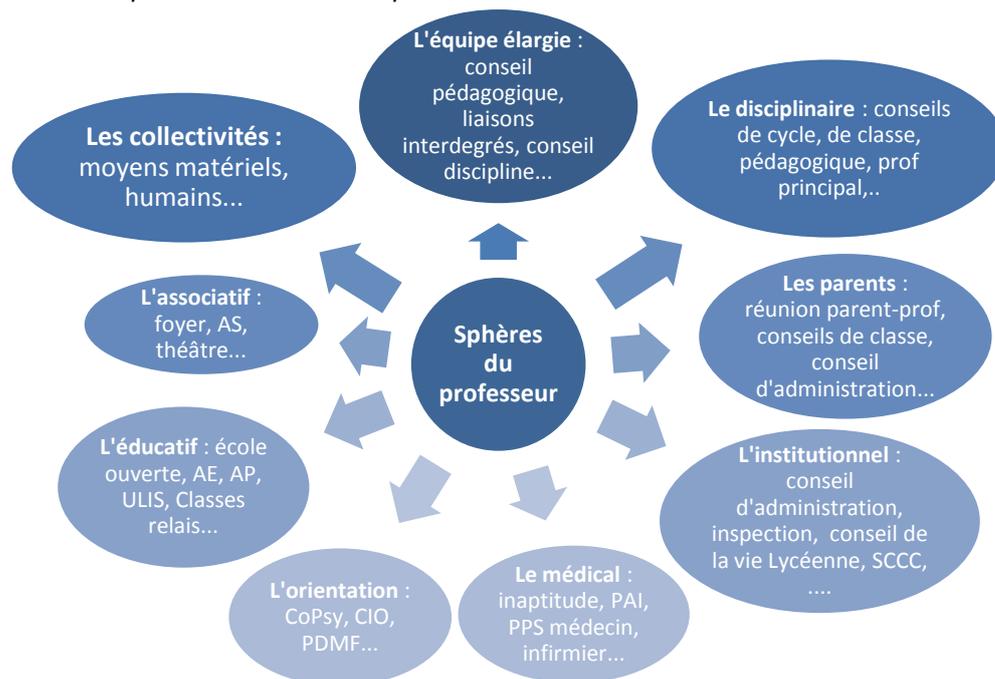


Des sphères d'influence multiples

Le professeur actuel, de part ses missions multiples, a considérablement élargi ses zones d'influence qui ne se limitent plus à l'enceinte de l'établissement et aux seuls élèves. Il rencontre des personnels variés (entretien, administration, santé...) ayant des employeurs non moins variés, et avec lesquels il collabore sur des projets qui dépassent souvent l'échelle de l'établissement. Ainsi par exemple, il peut être amené à travailler sur le Projet Educatif Territorial (PEDT) de sa commune avec les acteurs associatifs, économiques, politiques et culturels⁵. Il peut aussi encadrer une sortie scolaire, un voyage culturel ou linguistique pendant lequel son activité peut apparaître à l'observateur extérieur comme très éloignée du travail de professeur. Toutefois ces travaux, aussi lointains soient-ils de l'action traditionnelle d'enseignement, demeurent inscrits dans sa mission de professeur, d'autant plus qu'ils sont actés par le conseil d'administration et au final, toujours au service de la réussite des élèves.

⁵ LEBRUN (B.) Développer le partenariat avec tous les acteurs de la communauté éducative, *e-novEPS* n°7, juin 2014

Schéma 3 : les sphères d'influence du professeur en 2014



Choisir pour éviter la dispersion

Face à la variété des espaces possibles d'investissement le professeur aujourd'hui est obligé de réaliser des choix. Choisir n'est pas abandonner une partie de son métier mais simplement orienter son énergie sur les actions qui permettent aux élèves de mieux réussir dans cet établissement. Pour parvenir au choix efficace deux orientations sont nécessaires : travailler en équipe et prioriser les objectifs comme les actions de l'établissement.

Travailler en équipe

Si le travail en équipe⁶ est indispensable aujourd'hui et inscrit dans les missions du professeur, c'est simplement qu'il représente le seul moyen d'atteindre les objectifs assignés par le système éducatif. L'équipe démultiplie les ressources du professeur. En équipe, les enseignants peuvent se répartir certaines actions et soulager leur charge de travail. En équipe, les élèves sont accompagnés par des regards, des expériences et des compétences variées⁷. En équipe, les membres de la communauté éducative mutualisent leurs connaissances⁸, et sont obligés de choisir, d'organiser, de répartir les tâches et d'informer les autres. Plus d'actions pour moins d'énergie et plus de priorités pour ne retenir que l'essentiel, le fondamental à mettre en œuvre pour faire réussir les élèves, tel peut être résumé le travail en équipe. Mais le foisonnement de l'équipe peut être un obstacle si les priorités ne sont pas données.

6 Lire à ce sujet : le travail en équipe, *e-novEPS* N°5, juin 2013

7 Maudet (J-F.), enseigner ce qui relie, pourquoi et comment, *e-novEPS* N°7, Juin 2014

8 Ménagé (J.), Mézière (D.), j'enseigne, je suis une équipe, *e-novEPS* N°7, Juin 2014

Les priorités éducatives

Si l'équipe éducative définit des priorités au travers de l'analyse de la situation locale, elle ne peut écrire les différents projets qu'à partir des objectifs assignés par le système éducatif. La vision macroscopique de l'échelon national nourrit l'établissement et le professeur dans ses actions au plus près de l'élève. Ainsi, dans son investissement au sein de l'équipe le professeur doit retenir deux filtres pour définir les priorités et ses priorités. D'une part les priorités assignées par le ministère au premier rang desquelles la loi de refondation et d'autre part la réalité des élèves, leurs compétences, leurs échecs leurs réussites aussi⁹.



Conclusion

Si aujourd'hui la mission du professeur est toujours tournée, in fine, vers l'élève pour faire réussir tous et chacun, elle se décompose en une multitude de missions qui nécessitent des compétences variées que la formation initiale ne peut faire acquérir à elle seule. Le professeur en exercice doit se former pendant toute sa carrière pour exercer un métier qui requiert de plus en plus de compétences légitimant l'accroissement de la durée de formation.

Face à ce que certains appellent un alourdissement des tâches, il paraît indispensable de rappeler qu'il appartient au professeur de réaliser des choix, le plus souvent en équipe, pour optimiser son engagement et sa « production » éducative.

Mais choisir ce n'est pas édulcorer ou renoncer car cette variété de missions constitue une richesse du métier qu'il faut conserver et nourrir des évolutions du système éducatif.

C'est par la diversité des missions que le professorat enrichit celui qui le choisit. C'est aussi par la variété des missions que le professeur contribue à la réussite des élèves, adultes de demain.

Ces missions sont enfin autant de terrains propices à la construction d'expérience et comme l'a dit confucius, l'expérience est une lanterne qui n'éclaire que celui qui la porte. Alors que chacun profite et éclaire de cette richesse son parcours vers un épanouissement professionnel et personnel.

9 Evain (D.), n'oublions pas le coeur du métier, *e-novEPS* N°7, Juin 2014

Annexe 1 : les propos introductifs de la circulaire de 1997

« Le professeur exerce son métier dans des établissements secondaires aux caractéristiques variables selon le public accueilli, l'implantation, la taille et les formations offertes. Sa mission est tout à la fois d'instruire les jeunes qui lui sont confiés, de contribuer à leur éducation et de les former en vue de leur insertion sociale et professionnelle. Il leur fait acquérir les connaissances et savoir-faire, selon les niveaux fixés par les programmes et référentiels de diplômes et concourt au développement de leurs aptitudes et capacités. Il les aide à développer leur esprit critique, à construire leur autonomie et à élaborer un projet personnel. Il se préoccupe également de faire comprendre aux élèves le sens et la portée des valeurs qui sont à la base de nos institutions, et de les préparer au plein exercice de la citoyenneté. »

Les propos introductifs de l'arrêté de 2013

« Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination. »

Annexe 2i Titre II : Objectifs et missions du service public de d'enseignement Article L121-1

Les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur sont chargés de transmettre et de faire acquérir connaissances et méthodes de travail. Ils contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation. Ils concourent à l'éducation à la responsabilité civique et participent à la prévention de la délinquance.

Ils assurent une formation à la connaissance et au respect des droits de la personne ainsi qu'à la compréhension des situations concrètes qui y portent atteinte. Ils dispensent une formation adaptée dans ses contenus et ses méthodes aux évolutions économiques, sociales et culturelles du pays et de son environnement européen et international. Cette formation peut comprendre un enseignement, à tous les niveaux, de langues et cultures régionales. L'éducation artistique et culturelle ainsi que l'éducation physique et sportive concourent directement à la formation de tous les élèves. Dans l'enseignement supérieur, des activités physiques et sportives sont proposées aux étudiants. Les écoles, les collèges et les lycées assurent une mission d'information sur les violences et une éducation à la sexualité.

ii « Chapitre II : Dispositions propres aux personnels enseignants.

Article L912-1

Les enseignants sont responsables de l'ensemble des activités scolaires des élèves. Ils travaillent au sein d'équipes pédagogiques ; celles-ci sont constituées des enseignants ayant en charge les mêmes classes ou groupes d'élèves ou exerçant dans le même champ disciplinaire et des personnels spécialisés, notamment les psychologues scolaires dans les écoles. Les personnels d'éducation y sont associés. Le travail transversal et pluridisciplinaire ainsi que l'innovation pédagogique sont encouragés

Les enseignants apportent une aide au travail personnel des élèves et en assurent le suivi. Ils procèdent à leur évaluation. Ils les conseillent dans le choix de leur projet d'orientation en collaboration avec les personnels d'éducation et d'orientation qui veillent à favoriser la mixité entre les femmes et les hommes dans l'accès aux filières de formation. Ils participent aux actions de formation continue des adultes et aux formations par apprentissage.

Les enseignants tiennent informés les parents d'élèves et les aident à suivre la scolarité de leurs enfants.

Ils contribuent à la continuité de l'enseignement sous l'autorité du chef d'établissement en assurant des enseignements complémentaires.

Leur formation les prépare à l'ensemble de ces missions »